

tagne, c'est là une question que se posent les habitants de l'Angleterre et qui pourrait fort bien nous intéresser nous aussi, au Canada. Voici ce que signifie l'article: à titre de signataires de cet accord, notre attitude laisse entendre que, par tous les moyens à notre disposition, nous allons faire une réserve fermée de l'empire colonial dans le but, comme l'a dit le premier ministre, d'écartier l'étranger de nos marchés. C'est une véritable guerre économique contre le monde entier que l'on entreprend de cette manière. La conséquence sera inévitablement, au point de vue commercial, de soulever le reste de l'univers contre l'empire britannique.

J'ai sous les yeux un article écrit par F. W. Hirst, ancien rédacteur de l'*Economist* et publié dans le *Nineteenth Century* du mois d'octobre 1932. Parlant de cette question, après avoir signalé d'autres aspects dangereux de cet accord, voici ce qu'il dit:

Je ne puis croire que la Chambre des communes va, sans résistance, renoncer à son pouvoir de réduire quand elle le veut les taxes qu'elle a imposées; c'est, de fait, le plus ancien et le plus estimé de ses privilèges, le fondement historique et l'essence même de son autorité.

Il parle ensuite de la conséquence qu'entraînera le fait de rendre ces tarifs permanents pendant une période de cinq ans, outre le fait même de les établir. Dans un autre paragraphe il signale le résultat qu'aura sur le commerce avec l'étranger un article du genre de celui-ci. Voici comment il s'exprime:

A cela nous devons ajouter le danger que comporte l'adoption sur une grande échelle par la Grande-Bretagne et les dominions de droits désavantageux contre les pays étrangers. Un empire libre-échangiste fait tomber l'hostilité des pays étrangers; un empire qui tend à fermer entièrement ou partiellement ses marchés suscite des sentiments d'animosité; un programme de ce genre peut fort bien avoir pour résultat une autre série de guerres de tarifs désastreuses, ce qui rendrait la tâche du désarmement universel non seulement difficile, mais encore impossible.

J'ai à la main les paroles mêmes de sir Arthur Salter dont on a souvent parlé et dont je n'ai pas besoin de rappeler la réputation dans cette Chambre. Dans un article qu'il a écrit tout récemment et que les journaux ont souvent reproduit, sir Arthur a dit ce qui suit:

Enfin, et ce n'est pas la question la moins importante, quelles seront les relations entre la Grande-Bretagne et les dominions d'un côté et le vaste empire colonial,—ou non autonome,—de l'autre? Le grand principe politique continuera-t-il d'exister pour guider chacune des parties constituantes de l'empire, le plus complètement et le plus rapidement possible dans la double voie de la prospérité et de la participation au gouvernement? Aurons-nous un empire ouvert, fournissant ses ressources et offrant ses marchés librement et également à tous les pays du monde? Ou bien verrons-nous un empire tendant à

devenir de plus en plus une réserve fermée à l'encontre des plus importantes traditions du siècle dernier?

Jusqu'ici nous nous sommes occupés des pays autonomes de l'empire britannique et ce sont eux qui ont dirigé les négociations. Mais on croyait partout que les tarifs de préférence qui ont été acceptés s'appliqueraient aussi en général aux produits de l'empire "colonial", c'est-à-dire cette grande partie de l'empire qui, en tout ou en partie n'est pas autonome. L'empire colonial devra donc, ce semble, jouir—ou se ressentir—des conséquences des décisions rendues à Ottawa. On ne peut tout de même pas nier, je crois, que leurs intérêts ont été l'objet d'une attention bien secondaire. Nous ne trouvons aucune proposition de préférences spécifiques en faveur des principaux produits de l'empire colonial, comme le caoutchouc.

Cela soulève une nouvelle question de la plus haute importance dans l'épanouissement de l'empire. L'augmentation des préférences impériales en faveur des dominions pose, comme nous l'avons vu, le problème du traitement de la nation la plus favorisée, le principe contenu dans les accords signés avec les états égaux et indépendants. L'application de la préférence à un empire dépendant, surtout de préférences accordées non pas dans son propre intérêt mais dans celui des pays autonomes de l'empire, soulève la question de savoir si tout le programme politique doit être fondé sur le principe de "la porte ouverte" ou de "la réserve fermée".

Il y a plus d'un demi-siècle que l'Angleterre s'en tient au premier principe.

Il parle ailleurs du rapport de tout cela avec le reste du monde.

Quoi qu'il en soit, la question n'est pas seulement de la plus haute importance pour les colonies elles-mêmes; c'est aussi (pour employer l'expression du rapport de la commission des Etats-Unis en 1932) une question qui intéresse au plus haut point le reste du monde si, dans le plus grand des empires, le vieux principe mercantile de la réserve des produits et des marchés des colonies pour la mère patrie est remis en honneur. L'ignorance des vieilles traditions britanniques n'est pas encore trop importante, si nous la mesurons par les résultats au point de vue économique; mais c'est une récente innovation qui se répand déjà et qui s'étendra encore davantage à la suite de la conférence d'Ottawa.

Nous voyons donc que la Grande-Bretagne a apporté récemment, bien qu'en partie seulement, des modifications à sa politique nationale en passant du principe du libre-échange à celui de la protection. Elle a cherché, bien qu'avec hésitation, à se diriger vers le but d'un tout impérial économique complété par des négociations avec les dominions autonomes. Elle a du même coup fait quelques pas dans la voie qui conduit à un empire colonial fermé.

Il dit ailleurs combien est dangereuse cette attitude particulière, non seulement au point de vue des relations commerciales de l'empire britannique avec le reste de l'univers, mais même en ce qui a trait à la paix dans le monde. Je dis, monsieur le président, que notre Parlement ayant obtenu son autonomie après des années de lutte, il ne nous sied pas, à mon avis, si l'on tient compte des droits et de